LAFONTAINE
IMPÔTS

1.10 Annexe proche aidant

1. Êtes-vous une personne aidante cohabitant avec une personne (autre que son conjoint) qui est âgée de 70 ans ou + et qui n'est pas atteint d'une déficience ? [ ] NON➔Passez à la section 2.	
Le proche aidé est votre conjoint(e) ?	[ ] OUI ➔ Non admissible. Allez au # 2. [ ] NON
Aucun changement à ma situation. On se réfère au dossier que nous avons déjà. Cochez [ ] ➔ Passez au #2.	
Prévoyez-vous cohabiter avec la personne aidée pendant une période d'au moins 365 jours consécutifs, dont 183 jours pendant l'année d'imposition visée?	[ ] NON ➔ Non admissible. Aller au # 2. [ ] OUI ➔ Complétez la section #3.
Si vous partagez ce crédit, inscrivez le % de votre part	%

2. Êtes-vous une personne aidante (cohabitant ou non) avec une personne majeure (18 à 69 ans) atteinte d'une déficience ? [ ] NON ➔ Vous avez terminé.	
Avez-vous l'acceptation de l'Attestation de déficience « TP-752.0.14 » ?	[ ] NON➔ Non admissible au fédéral. [ ] OUI
Avez-vous l'acception du crédit d'impôt pour personne handicapée « T2201 »?	[ ] NON➔ Non admissible au provincial. [ ] OUI
Aucun changement à ma situation. On se réfère au dossier que nous avons déjà. Cochez [ ] ➔ Passez au #3.	
Prévoyez-vous cohabiter avec la personne aidée pendant une période d'au moins 365 jours consécutifs, dont 183 jours pendant l'année d'imposition visée?	[ ] NON➔ Non admissible. Vous avez terminé. [ ] OUI ➔ Complétez la section #3.

3. Identification du proche aidé	
Pour qui demandez-vous le crédit?	PRÉNOM NOM
Son revenu si nous n'avons pas produit les impôts	$
Aucun changement à ma situation. On se réfère au dossier que nous avons déjà. Cochez [ ] ➔ Vous avez terminé.	
Sa date de naissance	aaaa / mm / jj
Son numéro assurance social	
De quelle à quelle date avez-vous cohabiter avec le proche?	Pour l'année d'imposition visée aaaa / mm au aaaa / mm
Lien de parenté. Encerclez	Mère Sœur Fille Nièce Petite fille Conjoint Père Frère Fils Neveu Petit fils